

Zeitschrift: Édicateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande
Herausgeber: Société Pédagogique de la Suisse Romande
Band: 47 (1911)
Heft: 24

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

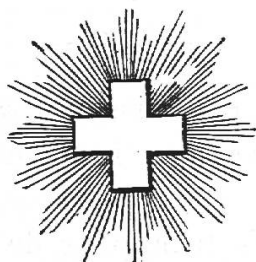
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

XLVII^{me} ANNÉE

N^o 24.



LAUSANNE

17 juin 1911.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *A propos des mots et des choses dans l'enseignement. — Chronique scolaire : Suisse, Vaud, Neuchâtel, Berne, Genève. — PARTIE PRATIQUE : Langue maternelle : récitation. — Leçon de choses. — Dictées. — Ecriture. — Notions de bonne éducation. — Sujets d'examens des classes primaires supérieures. — Variété.*

A PROPOS DES MOTS ET DES CHOSES DANS L'ENSEIGNEMENT

Les réflexions d'un inspecteur de l'enseignement primaire français, citées dans le N^o 17 de l'*Educateur* sous le titre : « Trop de mots, pas assez de choses, » ont réveillé dans mon esprit quelques idées que je veux exprimer encore ici, en me plaçant au seul point de vue de l'école romande.

Si j'avais l'avantage de correspondre avec l'honorable inspecteur d'un département des Pyrénées, je lui dirais :

« Tous vos lecteurs, tant instituteurs qu'inspecteurs sont d'accord avec vous. Depuis plus de dix ans, nos programmes ont définitivement sanctionné par des inscriptions nettes et fermes les excellents principes que vous nous rappelez, et qui avaient déjà reçu un commencement d'exécution dans le plan d'études pour les écoles primaires vaudoises du 29 février 1868.

Il est établi que dans toute étude il faut commencer par les choses; que l'élève doit être mis constamment en présence des faits et des objets, pour que ceux-ci provoquent chez lui des impressions et des notions qu'il exprimera ensuite par des mots et des signes.

La méthode d'autorité a vécu.

Le livre est sans doute un précieux auxiliaire, mais non pas le

premier instrument de la connaissance. Et je ne crois pas que l'on ait encore l'habitude de se payer beaucoup de mots dans les écoles populaires.

Mais ces avantages, ces triomphes de la vérité sur les fausses traditions, nous ne les avons pas obtenus sans combats. Nos annales pédagogiques de ce dernier demi-siècle vous montreront qu'en définitive l'effort des réformateurs ne tendait qu'à la réalisation des vœux que vous formez à la fin de votre éloquent réquisitoire.

Les philosophes, les premiers, ont élevé la voix après Pestalozzi, pour rappeler les droits de l'enfant à l'examen direct des phénomènes qui l'entourent, — ce que l'école semblait avoir totalement oublié; — les psychologues nous ont aussi révélé la nécessité de l'activité des sens comme cause et condition de l'activité mentale; en même temps, ils ont popularisé, pour le plus grand profit de l'enseignement, les lois fondamentales de la connaissance, celles de l'acquisition et de la conservation des idées.

Enfin les hommes d'école, les écrivains sur l'éducation, les directeurs d'établissements d'instruction, les congrès pédagogiques, les Conseils d'Etat ont rénové et révisé les méthodes et les programmes.

Et vous pensez peut-être, Monsieur l'inspecteur, que cette situation, enviable à coup sûr, est si solidement établie que nous n'avons plus à redouter de réaction? Eh bien, détrompez-vous. Et pour moi, l'aveu est aussi humiliant que douloureux. Chez nous, en matière d'éducation et d'instruction, ce que l'on pouvait croire consacré par les lois, les règlements, l'opinion dirigeante, est revisable en tout temps. Que d'un groupe de citoyens mécontents du régime établi parte un manifeste s'attaquant à l'une ou l'autre de nos habitudes ou de nos tendances, en voilà assez pour agiter les esprits, semer le doute et le découragement où semblaient régner la confiance et la sérénité. Y a-t-il dans nos couches sociales des éléments voués à ce rôle de dénigrement systématique? On le croirait, car les meilleures causes, celles que défendent de concert la morale, la science et la loi, ont vu s'élever contre elles des clameurs violentes ou des murmures menaçants. Le régime scolaire

n'échappe pas à de telles vicissitudes. Et ce qui a été proclamé hier comme sage, juste et bon, peut fort bien être rejeté demain comme dangereux et malfaisant. L'instabilité, voilà le mal dont souffrent les écoles. En voulez-vous un exemple ? Ce mouvement réjouissant que nous vous signalions tout à l'heure comme un heureux progrès dans nos programmes et nos méthodes, et que vous appeliez ardemment par ces termes : « Quand donc classerons-nous la méthode d'autorité de l'éducation ? Quand donc enfin nous déciderons-nous à faire usage des choses, surtout lorsque nous les avons sous la main ou sous les yeux ? » — ce mouvement, dis-je, si longtemps attendu, s'était enfin produit et répandu un peu partout ; déjà on en saluait les heureuses prémices ; mais bientôt après se sont levés les souffles noirs de l'ironie, de la routine alarmée, du traditionalisme inquiet et jaloux. On a vu surgir les défenseurs de méthodes que l'on croyait éteintes à jamais, les partisans des catéchismes scientifiques, des vocabulaires énigmatiques, des exercices cacographiques.

Pourquoi ce retour au passé ? Les causes en sont multiples sans doute ; mais la plus puissante, celle qui persiste malgré tout, gît dans le sein même de notre organisation scolaire. Cette organisation permet à tout citoyen d'être appelé à une fonction de surveillance et de contrôle de l'enseignement. Tandis que l'Etat exige de l'instituteur des certificats de capacité et des garanties sérieuses de moralité, il peut confier la surveillance et le contrôle de l'enseignement à toute personne désignée par le suffrage populaire. Aussi chacun se croit-il capable de parler école, éducation, méthode. C'est là un droit dont beaucoup ont déjà cruellement abusé.

Du fait que l'œuvre délicate par excellence, celle de la formation de l'esprit, est soumise légalement au verdict du premier venu, il suit que les meilleures initiatives peuvent être en tout temps entravées et même frappées de stérilité. On aura beau corriger par divers tempéraments : contrôle de l'autorité supérieure, recours au Département, consultations des intéressés, etc., ce que ces dispositions ont de trop brutal, le péril demeure constamment suspendu sur la tête de l'éducateur.

Voilà pourquoi je reste sceptique devant les généreuses exclamations.

mations jetées par de vaillants champions du progrès, aussi longtemps qu'il sera permis à n'importe qui d'anéantir par un *veto* le fruit d'un long travail de pensée et d'expérimentation. »

Et je conclus en disant que le devoir présent n'est pas tant de revoir les méthodes et les programmes, que de garantir l'œuvre et l'art de l'éducation contre les actes de vandalisme des profanes en la matière.

U. BRIOD.

CHRONIQUE SCOLAIRE

SUISSE. — Gymnastique. — Le Département militaire fédéral fait organiser cette année, par la Société suisse des maîtres de gymnastique : a) des cours de perfectionnement pour l'enseignement de la gymnastique scolaire et b) des cours normaux pour maîtres de gymnastique pour jeunes filles.

Ces cours seront subventionnés par la Confédération et, probablement aussi, par les Autorités cantonales. (Voir aux annonces.)

VAUD. — Congrès de Montreux. — Voici encore une communication importante concernant les participants au Congrès :

Le Comité d'organisation, pour gagner du temps, a cru devoir adresser le questionnaire dont nous avons parlé, à tous les membres du corps enseignant indistinctement, en se basant sur l'annuaire, dans la pensée d'atteindre plus facilement et plus rapidement tous les membres des sections. Or il reconnaît aujourd'hui son erreur, et il a prié le Comité cantonal d'aviser, par la voie de l'*Educateur*, le corps enseignant que le Congrès de Montreux est la réunion triennale de la Société pédagogique vaudoise et que seuls les membres de notre Association, actifs et auxiliaires, dûment inscrits et porteurs de la carte de légitimation auront droit à participer aux assemblées de Montreux ainsi qu'aux avantages de la carte de fête. Personne ne pourra se prévaloir du fait qu'il a reçu le questionnaire et y a répondu pour se croire en droit d'assister à la réunion de Montreux.

Il n'est pas superflu de rappeler à ce propos la teneur de l'art. 7 des statuts de la S. P. V. : « Tout membre qui refuse de payer sa cotisation est radié et ne peut rentrer dans la Société pendant la même période triennale. » Nous disons cela non par esprit d'exclusivisme, mais pour dissiper le malentendu que pourrait créer l'envoi du questionnaire concernant la carte de fête. Ce n'est ni le Comité de Montreux, ni le Comité cantonal qui font une distinction quelconque, mais ce sont les membres du personnel enseignant qui, en refusant de payer la cotisation annuelle s'excluent eux-mêmes de fait de la société et des avantages qu'elle offre à ses membres.

Ajoutons que le Département accorde congé pour les deux journées du 23 et 24 juin aux membres de la S. P. V. qui participeront au Congrès de Montreux.

M. Camille Decoppet, chef du Département de l'Instruction publique, a accepté la présidence d'honneur du Congrès. Pour le Comité central de la S. P. V.

H. GAILLOZ.

*** † **Louis Durouvenoz.** — Samedi après-midi, 10 juin, à Orzens, on a rendu les derniers devoirs à M. Louis Durouvenoz, ancien instituteur.

Sur la tombe, M. Henry a, au nom de la Société pédagogique vaudoise et particulièrement de la section d'Yverdon, adressé un dernier adieu au regretté défunt et retracé en quelques mots sa carrière pédagogique.

Ayant débuté en 1880, Louis Durouvenoz desservit successivement les postes de Gossens, Marnand, La Sarraz, Montagny et Mutrux. Après 25 années d'enseignement la maladie le força à prendre une retraite prématurée. Partout il a laissé le souvenir d'un maître instruit, énergique et d'un vrai pédagogue. Il possédait aussi deux qualités rares : la loyauté et la franchise, qui le faisaient apprécier de ceux qui l'approchaient.

Que sa famille si durement éprouvée reçoive ici l'expression de notre vive sympathie !
L. B.

*** † **Georges Michot.** — Natif d'Orbe, — son père y était instituteur — Georges Michot fit ses études au collège de cette ville. Il entra à l'Ecole normale et en 1885, à 18 $\frac{1}{2}$ ans, il débute à Peyres et Possens. On le trouve ensuite à Chanéaz, puis à Montcherand et enfin à Orbe où il donne toute sa mesure.

En 1892, il est choisi comme Directeur de la Chorale d'Orbe, fondée et dirigée par son père, et il y voue tout son temps et son talent. Dès lors, Chorale et Michot sont inséparables, il devient l'incarnation de la vie musicale et chorale de sa ville, sa lyre vibre à toutes les circonstances : Fête de l'indépendance, Festival, 1^{er} Août, Abbayes, etc.

Il conduit la Chorale d'Orbe aux lauriers de Montreux avec une maestria et une habileté remarquables. Sa longue pratique, son interprétation délicate le font reconnaître au sein de la Société Cantonale des Chanteurs vandois comme un directeur de mérite.

Il se préparait discrètement depuis quelques mois à la célébration des fêtes du Centenaire de Pierre Viret. A ses qualités musicales, G. M. joignait celles d'un administrateur et d'un organisateur. Aussi avait-il accepté de nombreuses fonctions auxquelles il travaillait avec autant de dévouement que de désintéressement : il fut « taillable et corvéable à merci. »

Quoiqu'il ne limitât certes pas son labeur à celui de sa classe, il fut un éducateur remarquablement doué, d'un enseignement précis, pratique et marqué au coin du patriotisme. Excellent collègue, c'était un homme de cœur, d'un abord toujours aimable et d'une fidèle amitié.

Un imposant cortège l'a accompagné jusqu'à sa dernière demeure, samedi 3 juin, le jour même de son 45^{me} anniversaire.

Le Département de l'Instruction publique était représenté par M. E. Grivat, inspecteur scolaire.

M. Ravussin, instituteur, délégué de district au nom de la S. P. V., M. Emile Beauverd, au nom de la Chorale et des Sociétés locales, M. W. Golay pour les secours mutuels dont le défunt fut le secrétaire pendant 25 ans, M. Ch. Ravussin, président du Conseil communal, M. Luc. Badel, au nom du « Léman » de Nyon qui avait eu l'attention de se faire représenter par une nombreuse délégation et M. le pasteur Tuscher ont fait son panégyrique, tâche facile puisque éloges méri-

tés. Et ses élèves, tant des classes primaires que du Collège secondaire, de lui chanter leur dernier adieu et la Chorale, d'unir ses voix dans des accents de reconnaissance et de regrets. Puisse-t-il reposer en paix en cette terre d'Orbe qu'il a tant aimée et pour laquelle il s'est toujours dévoué.

A toujours, les feuilles d'automne lui danseront encore, rondes et ballets et les chantres ailés lui diront leurs concerts.

Toutes nos condoléances à sa famille éprouvée.

A. B. et F. T.

NEUCHÂTEL. — † **Hippolyte Voillat**, — Au commencement d'avril, la population du Landeron rendait les derniers honneurs à M. Hippolyte Voillat, qui pendant 27 ans y fut instituteur. Une pénible maladie l'avait obligé à suspendre ses fonctions; ce fut certes un moment pénible pour lui, que celui où il dut abandonner l'école à laquelle il a rendu de longs et dévoués services. Il eut la joie de voir son fils, qui aujourd'hui lui a succédé, le suppléer pendant deux années.

Nous adressons encore à sa famille et en particulier à son fils, l'expression de notre vive sympathie.

*** † **Daniel-François Colomb**. — Jeudi, 1^{er} juin, la population tout entière des Bayards rendait les derniers devoirs à celui qui fut pendant quelque cinquante ans un des deux instituteurs aimés et respectés de la localité : nous avons nommé notre vénéré collègue et doyen des instituteurs neuchâtelois, Daniel-François Colomb.

Débutant à l'âge de 17 ans dans une petite école de hameau, au Sapelet sur Travers, il était venu se fixer aux Bayards vers sa vingtième année. Il n'a pas cessé dès lors d'enseigner dans ce village et durant sa longue carrière n'a pas vu moins de trois générations d'élèves se succéder dans sa classe.

Dans la petite église de la localité M. Robert, pasteur, a retracé sa vie toute faite de travail consciencieux et de fidélité au devoir. Homme d'école aimant sa tâche et ses élèves par-dessus tout, père tendre et dévoué, citoyen s'occupant des affaires et des sociétés locales il laissera à tous le souvenir ému d'un homme de bien. Parlant au nom de la Commission scolaire puis de l'inspecteur du 1^{er} arrondissement et du Département de l'Instruction publique, M. Robert apporte à la veuve et aux enfants éprouvés la sincère sympathie et les regrets unanimes de ces autorités.

La société pédagogique neuchâteloise, représentée par quelques instituteurs du Val de Travers, a, par l'organe de son président M. F. Hofmann rappelé le souvenir de ce vétéran, l'un des fondateurs de notre chère société. Quelle joie ce fut pour ce vieux collègue d'assister au jubilé du cinquantenaire de la pédagogie neuchâteloise et combien il jouit de se retrouver au milieu de ses amis. Il était encore à ce moment-là, au moins il le semblait, en pleine santé et ne paraissait pas devoir nous quitter de sitôt. Hélas ! l'implacable destin en a décidé autrement et en janvier de cette année, contraint par la maladie, il avait dû se résigner à donner sa démission. Il le fit dans les larmes. Et pourtant, a ajouté, M. Hofmann, qui nous dit que notre collègue, s'il avait pu jouir d'une retraite raisonnable, ne se serait pas retiré avant pour jouir d'un repos bien mérité.

Que sa famille reçoive encore ici l'expression de notre plus vive sympathie.

J. JEANNET.

***** Un jubilé à St-Blaise.** — Profitant de la réouverture du collège, abandonné pendant plusieurs mois, à la suite d'un incendie qui l'avait en partie détruit, les autorités scolaires de St-Blaise ont fêté M. Gustave Bünzli, instituteur, qui terminait sa 31^{me} année de services dans les écoles neuchâteloises et sa 25^{me} année d'enseignement à St-Blaise.

Le Président de la Commission scolaire rappela en ces termes la belle carrière de notre collègue :

« Les capacités, la parfaite droiture, l'enthousiasme, le souci constant de perfectionner ses méthodes qui caractérisent M. Bünzli font de lui un pédagogue remarquable. Etranger aux agitations de la politique et aux préoccupations de l'intérêt personnel, il accomplit sans tapage une œuvre fructueuse qui lui vaut l'estime et le respect de tous. Chacun désire qu'il puisse la continuer longtemps encore. »

La Commission scolaire a offert à M. Bünzli, en souvenir de ce beau jour, un plat d'argent aux armes de la Commune, portant l'inscription suivante :

« La Commune de St-Blaise à M. Gustave Bünzli, l'excellent instituteur, hommage de reconnaissance pour les services qu'il rend depuis 25 ans à l'école du village. »

En outre, les élèves et anciens élèves de M. Bünzli ont pris une part active à cette belle cérémonie.

M. Latour, inspecteur des Ecoles, remit à M. Bünzli, le diplôme du Département de l'Instruction publique pour 30 années de bons et loyaux services et lui exprima sa vive gratitude pour le travail consciencieux et si fécond, accompli pendant sa longue carrière pédagogique.

En adressant à notre excellent collègue, M. Bünzli, nos vives et chaleureuses félicitations, nous formons aussi les meilleurs vœux pour qu'il puisse poursuivre longtemps encore son activité et qu'il continue à rendre à l'école populaire qu'il aime tant ses excellents services !

H. GÉDET.

BERNE. — Caisse d'assurance des instituteurs bernois. — Le comité d'administration nous envoie son septième rapport annuel embrassant l'exercice 1910.

Les relations du comité avec les autorités cantonales ont été excellentes. La Direction de l'Instruction publique a renoncé à se charger des mandats de paiement pour le compte de la caisse vu l'augmentation du nombre des affaires. Il en résulte non seulement un surcroît de travail, mais une augmentation des dépenses. Quand un instituteur pensionné se charge d'un remplacement pendant un semestre complet, sa pension est suspendue pendant ces six mois.

Les membres de la caisse étaient au nombre de 2496 à la fin de l'année 1910, soit 2264 assurés pour la pension de retraite ; 36 membres ayant contracté une assurance mixte ; 67 rentiers jouissant d'une rente de 70 francs, et 123 pensionnés.

La fortune de la caisse est de 3 179 744 fr. 10 pour la 3^e section, qui comprend les assurés à la pension de retraite. Si l'on y ajoute celle de la 2^e section et celle du fonds de secours, on arrive à 3 468 677 fr. 40.

Les frais d'administration se montent à 11 275 fr. 30. La caisse a payé 60 mille

824 fr. 15 de retraites en 1910. Les frais et les pensions n'arrivent pas encore à absorber entièrement les intérêts qui s'élèvent à 106 979 fr. 10. Il faut signaler le fait qu'en regard de 32 instituteurs pensionnés, il y a 52 institutrices qui reçoivent une pension. L'invalidité de l'institutrice arrive-t-elle plus tôt que celle de l'instituteur ? C'est une question qui n'est pas éclaircie.

M. Leuthold, instituteur à Berne, ayant demandé l'établissement d'un bilan technique : celui-ci sera probablement divisé en deux comptes : celui des instituteurs et celui des institutrices.

Peu à peu on arrivera à obtenir des données exactes sur l'invalidité relative de l'homme et de la femme qui se vouent à l'enseignement. Dans le canton de Berne, la loi scolaire prescrit que la pension de retraite ne peut être obtenue qu'en cas d'affaiblissement des forces physiques ou intellectuelles ne permettant plus de tenir convenablement l'école. Il ne peut donc être question d'avoir droit à la retraite après un certain nombre d'années d'enseignement.

Comme l'a fait remarquer M. le Dr Bohren, président de la commission de vérification des comptes, la caisse perd chaque année les intérêts des créances dues par un grand nombre de membres qui ont demandé des délais pour régler leur situation. Ces créances différées s'élèvent à la somme de 115 181 fr. 90 ; l'intérêt perdu chaque année est de 4 600 francs. C'est regrettable.

Le comité d'administration s'occupe aussi de créer une nouvelle section destinée aux maitresses de couture. Ce sera là un nouveau progrès à ajouter à ceux que l'établissement a déjà réalisés dans l'amélioration de la situation du corps enseignant bernois. Le président de l'assemblée générale des délégués est M. Hans Schmid, de Lyss. Le président du comité d'administration est M. le prof. Dr J.-H. Graf qui est à la tête de la caisse d'assurance depuis sa fondation.

H. GOBAT.

GENÈVE. — Le samedi 13 et le dimanche 14 mai, Genève a eu le plaisir de recevoir la Société suisse d'hygiène scolaire pour sa 12^e assemblée annuelle. M. le Conseiller d'Etat Rosier, président d'honneur de la réunion a ouvert la séance à l'Aula de l'Université par une allocution de bienvenue ; M. le professeur Cristiani, Directeur du Service d'hygiène, a parlé du casier sanitaire des écoles et M. Baudin, architecte, ainsi que le Dr F. Rilliet, médecin-inspecteur chef, ont présenté un rapport sur les nouveaux bâtiments scolaires du Canton de Genève et sur les œuvres genevoises de protection de l'enfance.

Le soir, les participants ont eu le plaisir d'assister à la représentation très réussie d'un opéra-comique en 1 acte de M. G. de Seigneux et d'applaudir des démonstrations de gymnastique rythmique et de callisthénie avec intermèdes musicaux.

Le lendemain, M. le Dr Zollinger, de Zurich, a exposé la question des concierges scolaires. M. le Dr Streit, de Berne, et M. Bastian, inspecteur des fabriques du canton de Genève, ont présenté la communication suivante : « Quel postulat y a-t-il lieu de formuler au point de vue de l'hygiène de la jeunesse lors de la revision de la loi fédérale sur les fabriques ? »

A midi, le Conseil d'Etat a offert un banquet aux congressistes et les discours ainsi que les productions musicales se sont succédés jusqu'au moment du départ.

PARTIE PRATIQUE

Degrés inférieur et moyen.

LA JOURNÉE DU PETIT ÉCOLIER (suite).

EXERCICES DE RÉCITATION.

« La récitation est l'un des auxiliaires les plus puissants de la rédaction ; en effet, non seulement elle exerce et fortifie la mémoire ; mais elle fournit des matériaux à l'enfant ; elle enrichit son vocabulaire, enfin forme son jugement et son goût. »
(E. Cazes, Inspecteur d'Académie).

La douche.

Voyez-le, ce grand petit homme,
Tout rose et frais comme une pomme.
Sous la douche, dans son baquet,
L'eau coule à pleins bords et l'inonde,
Ruisselant de sa tête blonde,
Sur son petit corps rondelet.

M^{me} DE PRESSENSÉ.

NOTES. — *Douche* : jet d'eau dirigé sur le corps ; *baquet* : petit cuvier de bois ; à *pleins bords* : abondamment ; *ruisseler* : couler en manière de ruisseau ; *rondelet* : gras, dodu, bien en chair.

QUESTIONNAIRE. — De qui est-il question dans cette poésie ? — L'enfant se porte-t-il bien ? — Pourquoi l'appelle-t-on un petit homme ? (Sans doute parce qu'il ne pleure pas quand on le lave).

IDÉE À DÉGAGER : L'eau rend propre et il faut être propre pour se bien porter.

Sur le chemin de l'école.

Ecolier qui pars pour l'école,
Garde-toi de trainer le pas,
En chemin ne t'amuse pas,
Mais songe à l'heure qui s'envole.

DURAND.

EXPRESSIONS À EXPLIQUER : Trainer le pas — l'heure qui s'envole.

IDÉE À DÉGAGER : Le temps perdu ne se retrouve jamais.

Le paresseux.

Amusons-nous d'abord, dit Léon : mon devoir,
Je le ferai tantôt, je le ferai ce soir !
Le soir, il bâille et dort ; mais pour faire sa tâche
Il va, dit-il, demain réveiller le soleil.
Le réveiller ! hélas ! on l'appelle, on se fâche.
A sept heures encore, il dort d'un plein sommeil.
En classe, il est puni ; cela n'est pas merveille :
Comment ne pas punir un écolier pareil ?

Moi, pas si fou; je fais tous mes devoirs la veille.
Qui toujours remet à demain
Trouvera malheur en chemin.

Extrait du *Livre unique des Parents*.

GÉDALGE.

NOTES. — *Tantôt* : dans peu de temps, bientôt, dans l'après-midi; *il bâille* : il respire en ouvrant la bouche, bâiller de sommeil, de fatigue, d'ennui; *il va réveiller le soleil* : se lever avant le soleil; *il dort d'un plein sommeil* : sommeil profond; *cela n'est pas merveille* : cela n'est pas étonnant; *moi, pas si fou* : moi, plus sensé, plus sage.

QUESTIONNAIRE : Que dit toujours Léon, le paresseux, lorsqu'il doit préparer ses leçons du lendemain ? — Qu'arrive-t-il le soir ? — Quelle résolution prend alors Léon ? — Peut-il se lever de bonne heure, le matin ? — Quelles sont les conséquences de sa paresse ? — Quand le bon écolier doit-il faire ses devoirs ?

IDÉE A DÉGAGER : Ne remets pas à demain ce que tu peux faire le jour même.

Sortie de l'école.

Je quitte mon école;
J'y reviendrai demain,
Gai, le sac à l'épaule,
Et mon livre à la main.

Quand j'aurai, de ma tâche
Accompli le devoir,
Je pourrai, sans relâche,
Jouer pendant le soir.

Je vais, avec courage,
Regagner la maison,
Me remettre à l'ouvrage,
Répéter ma leçon.

Je veux être bien sage,
Et m'appliquer toujours,
Je veux, dans mon jeune âge,
Semer pour mes vieux jours.

IDÉES A DÉVELOPPER : Travaille dans ta jeunesse si tu veux te reposer dans ta vieillesse. — Qui aime labeur parvient à honneur. — On recueille ce qu'on a semé.

Petit enfant.

Petit enfant déjà la brune
Autour de la maison s'étend;
On doit dormir quand vient la lune,
Petit enfant.

Petit enfant dors sans alarmes,
Mais si quelque frayeur te prend,
Pense à Dieu qui sèche tes larmes,
Petit enfant.

A. CARTERET.

NOTES : *La brune* : moment où le jour baisse; *sans alarmes* : sans crainte, sans inquiétude.

IDÉE A DÉGAGER : Petit enfant, pendant que tu dors, ta mère veille sur ton berceau. A ton réveil, serre-la bien fort sur ton cœur.

L'oreiller d'un enfant.

Cher petit oreiller ! doux et chaud sous ma tête,
Plein de plume choisie, et blanc et fait pour moi !
Quand on a peur du vent, des loups, de la tempête,
Cher petit oreiller, que je dors bien sur toi !

M^{me} DESBORDES-VELMORE.

PENSÉE : « L'oreiller le plus doux, l'asile le plus sûr, c'est le sein de sa mère. »

A. REGAMEY.

Degré intermédiaire.

LEÇON DE CHOSES

L'aigle.

HABITAT. — L'aigle royal est sédentaire dans nos Alpes où on le voit planer bien haut. Il s'établit dans les lieux les plus inaccessibles. Cependant il lui arrive, en hiver, de descendre jusque dans la zone forestière quand le froid l'y oblige. Il y a quelque cinquante ans on le rencontrait encore dans le Jura.

GENRE DE VIE. — Il aime la solitude, et ne se joint jamais à d'autres couples qui possèdent chacun un territoire de chasse assez étendu.

DESCRIPTION. — C'est un grand oiseau brun qui mesure un mètre et plus du bec à l'extrémité de la queue. Il peut peser jusqu'à trente kilogrammes. Son corps est massif. Il est pourvu de deux ailes puissantes et vigoureuses. Etendues, elles embrassent une longueur de plus de trois mètres : distance qui porte le nom d'*envergure*. Son vol, généralement planant, est d'une merveilleuse puissance. Au repos, l'oiseau demeure dans une attitude fière, et sur le sol, il avance par bonds. Ses jambes emplumées sont courtes, robustes, fortement musclées et pourvues de quatre doigts armés de griffes acérées. Trois de ces doigts sont dirigés en avant, et l'autre en arrière. Leurs ongles sont recourbés, longs et creusés en dessous d'une rigole à bords tranchants. Ils sont légèrement rétractiles. Ses pattes se nomment *serres*. Sa tête, supportée par un cou large et fort, est armée d'un bec robuste, à mandibules crochues, propres à mettre sa proie en lambeaux. Il est recouvert à sa base par une membrane ou *cirre*, qui est percée de deux trous : ce sont les narines. Les yeux sont disposés à gauche et à droite. Ils sont protégés par un sourcil proéminent et brillent d'un feu sombre. La lumière la plus vive ne leur cause pas le moindre éblouissement. C'est qu'ils sont pourvus de trois paupières : deux comme nous, celle du haut et celle du bas, et une troisième à demi-transparente, qui se retire en entier dans le coin de l'œil quand l'oiseau n'en fait pas usage, ou s'avance sous les deux autres ouvertes et fait office de rideau. La lumière est-elle trop vive, vite elle s'étale pour en diminuer l'intensité. En outre ses yeux jouissent d'un grand pouvoir d'accommodation. Il guette en planant dans les couches supérieures de l'atmosphère. Si une proie se distingue, l'oiseau descend lentement au-dessus d'elle, puis s'abat d'une aile sifflante, la saisit et l'emporte si elle n'est pas de trop grosse taille. Son ouïe est aussi excellente.

SA NOURRITURE. — Il est un grand carnassier. Quand sa proie lui résiste, il la renverse en la frappant de ses ailes et l'aveugle à coups de bec. Il s'attaque aux lièvres, aux lapins, aux agneaux, aux canards, aux chevreaux, aux perdrix, etc. Il emporte avec facilité les animaux plus lourds que lui. S'il a tué une chèvre ou un mouton, il le déchire sur place. Si sa voracité est remarquable, il peut supporter pendant longtemps la privation de nourriture.

SON NID. — Son nid ou *aire* est plat, formé d'un entrelacement de branches et recouvert d'un lit de bruyère. Il est de préférence placé sur des escarpements inaccessibles. Les œufs, généralement au nombre de deux, sont d'un blanc sali, mouchetés de roux. Les petits ou *aiglons* sont aussi très voraces. Leur nid est un véritable charnier où se remarquent les ossements les plus divers et les carcasses les plus variées.

ORDRE. — Il est un des plus grands représentants de la classe des oiseaux de proie ou *rapaces*, ainsi nommés à cause de leur façon de vivre à nos dépens, de meurtre et de brigandage. C'est un *rapace diurne* parce qu'il chasse de jour, comme l'*autour* ou *bon oiseau*, l'*épervier*, les *faucons*, la *buse*, les *milans* et les *vautours*. Il est appelé le *roi des oiseaux* ou *aigle royal*, à cause de sa puissance et de sa force.

Pris jeune, il peut s'appriivoiser jusqu'à un certain point, conservant ses instincts farouches et sa force brutale qu'il recouvre à la moindre irritation. On en a même eu dressé à la chasse au vol.

Alf. PORCHET.

DICTÉES.

L'aigle.

En automne, au moment où des milliers d'oiseaux fuient le nord et se rapprochent du soleil, laissez votre barque effleurer l'eau du Mississippi. Quand vous verrez deux arbres dont la cime dépasse toutes les autres cimes, s'élever en face l'un de l'autre sur les bords du fleuve, levez les yeux : l'aigle est là, perché sur le faite d'un des arbres. Son œil, étincelant dans son orbite, paraît brûler comme la flamme ; il contemple attentivement toute l'étendue des eaux. Souvent son regard s'arrête sur le sol. Il observe, il attend. Tous les bruits qui se font entendre, il les écoute, il les recueille, il les distingue.

Sur l'arbre opposé, l'aigle femelle reste en sentinelle ; de moment en moment, son cri semble exhorter le mâle à la patience. Il y répond par un battement d'ailes, par une inclination de tout le corps, et par un glapissement dont la discordance et l'éclat ressemblent au rire d'un maniaque ; puis il se redresse. A son immobilité, vous le croiriez de marbre.

(D'après AUDUBON.)

L'aigle.

Le corps de l'aigle est massif et trapu. Son cou est fort et large. Ses ailes ont une envergure de trois mètres. Elles sont puissantes, et il les utilise pour frapper et renverser sa victime. Ses jambes, sont robustes et emplumées jusqu'à leur base. Ses pattes ou serres ont quatre doigts armés de griffes. Celles-ci sont recourbées, acérées et tranchantes. Son bec est crochu. Ses yeux sont pourvus de trois paupières. Sa vue et son ouïe sont excellents. Sa pose est fière, son regard dur, son vol d'une merveilleuse puissance.

Alf. PORCHET.

Degré supérieur

MON CAHIER D'ÉCRITURE

Voir Nos 18 et 20 de l'*Educateur*

Page 6

En titre, sur la 3^e ligne, écriture fine : Lettre d'affaire. Sur la 4^e ligne, un trait double. Sur la 7^e ligne, à droite : Pully, le 17 juin 1911. Sur les 10 et 12^e lignes : A Monsieur H. Ruchonnet, préposé à la vérification des polices d'assurance contre l'incendie, à Lausanne. Sur la 14^e ligne à gauche : Monsieur, — A partir de

la 17^e ligne : Mon père, Emile Borgeaud, vigneron à Pully, vous prie de bien vouloir annuler sa police d'assurance mobilière n° 457. Les objets qu'elle concernait viennent d'être transportés dans un bâtiment de la commune de Lonay, district de Morges, où une nouvelle police a été déposée le 5 courant.

Agréez, Monsieur le préposé, l'assurance de ma parfaite considération.

Emile BORGEAUD, fils.

Page 7

Tracer à la plume et à la règle deux rectangles de 14 cm. $\times$ 9 cm., séparés par un espace de 1 cm. Chaque rectangle représente une enveloppe. A droite, en haut, coller un timbre (usagé) de 10 centimes sur la première et un dit de 5 centimes sur la deuxième. Ecrire les adresses : 1^o pour la lettre familière, 2^o pour la lettre d'affaire.

Page 8

Diviser, comme ci-dessus, la page en deux rectangles représentant le recto et le verso d'une carte postale. Sur le recto dessiner le timbre et reproduire toutes les indications de la carte, puis mettre l'adresse : Sur le verso : A Messieurs Dumuid et Dentan, agence horticole, place Chauderon, Lausanne.

Messieurs,

J'ai bien reçu, ce matin, en gare de Gland, la faucheuse que vous m'avez adressée. Comme convenu, je vous en expédie valeur par mandat postal.

Avec parfaite considération.

Genollier, le 17 juin 1911

Signature.

QUELQUES NOTIONS DE BIENSÉANCE ET DE BONNE ÉDUCATION.

En voyage.

V..., le 17 juin 1911.

Cher Alfred,

Mon oncle, qui est le plus aimable, le plus gai, le plus instruit, le plus généreux, le meilleur des oncles, m'a fait faire la semaine passée un petit voyage charmant. Nous sommes allés à... mais non, je ne te l'écrirai pas ; c'est de vive voix que je veux te raconter les amusantes péripéties de notre course. Aujourd'hui, je ne veux que te faire part des remarques que nous avons faites, en observant nos compagnons de route.

On distingue aisément dans un compartiment de chemin de fer, le voyageur grognon, le voyageur poseur, le voyageur égoïste, le voyageur querelleur, le voyageur comme il faut.

D'abondantes occasions de maugréer s'offrent au voyageur grognon : trouve-t-il une voiture presque au complet, une glace levée ou baissée, un courant d'air, trop de chaleur, un filet encombré, vite, il montre à tous une mine longue et grincheuse.

Le voyageur poseur s'assied commodément, rejette la tête en arrière, croise les jambes, dégante sa main gauche pour laisser voir une bague à cachet, déploie ostensiblement *La Gazette* ou *Le Temps*. S'il entre en conversation, il parle de

ses privilèges, de ce qu'il sait et de ce qu'il a vu ; il a recours à des moyens puérils et naïfs pour devenir le point de mire de ses compagnons de voyage.

Le voyageur égoïste s'installe comme s'il était seul, s'étend sur le banc et jette même ses pieds sur l'appuie-bras. Il ne salue pas ses voisins, ne les regarde même pas ; aux stations, il s'accoude à la portière, sans songer que quelqu'un, derrière lui, peut désirer jeter un coup d'œil sur le quai. Il allume son cigare sans en demander la permission ; ouvre ou ferme une glace sans s'informer si ses compagnons ont froid ou chaud. Il laisse monter ou descendre une personne chargée ou infirme, sans lui offrir son aide. Se sauvegarder une bonne part de bien-être est sa seule préoccupation.

Le voyageur querelleur est le plus désagréable de tous. Il se plaint de la Compagnie, de l'horaire, il tonne contre les employés, contre les voyageurs qui occupent trop de place, contre les enfants qui pleurent ; il emploie des phrases comme celles-ci : « J'avais retenu cette place, Madame ! » ou « J'ai payé ma place comme vous, Monsieur ! »

Le voyageur aimable et bien éduqué supporte sans montrer de mauvaise humeur les désappointements et les contrariétés inhérents aux voyages : les sociétés ennuyeuses, les enfants encombrants et tapageurs, l'extrême chaleur, le froid, les retards, etc. Il salue ses voisins, aide une dame à placer ses bagages dans le filet, la consulte avant de descendre ou de monter la glace, cède même sa place à une personne souffrante. Il a ainsi quelques égards et quelques attentions pour ses compagnons, tout en ne se permettant aucune conversation familière et en restant discret, calme et réservé dans toutes les circonstances.

A quelle catégorie de voyageurs désires-tu appartenir, mon cher Alfred ? Choisis, et choisis bien.

Ton ami dévoué,

PAUL.

ARITHMÉTIQUE

Classes primaires supérieures. — Examens de 1911.

1^{re} année.

1. On a retiré 39,6 (69,4) l. d'un tonneau qui contenait 214 (196) l. de vin. Combien faut-il encore en ôter pour que le contenu primitif soit diminué de ses 0,35 (0,45) ?

2. Partager un pré de 1960,75 (1642,55) a. en deux parts telle que la première soit $\frac{1}{12}$ ($\frac{1}{9}$) de plus grande que la seconde.

3. G. Un réservoir rectangulaire a 5,80 (4,90) m. de long, 3,25 (2,50) m. de large et 2,25 (3,45) m. de haut. Combien contient-il de litres et qu'a coûté le glaçage de ses parois latérales et du fond à 2 fr. 50 le m² ?

4. F. Une lingère doit confectionner une douzaine de chemises d'hommes ; pour cela elle achète 48,5 (49,5) m. de toile à 1 fr. 10 le m. et du coton et des boutons pour un total de 5 fr. 70. La façon de chaque chemise revient à 2 fr. 80. Si la lingère prend le 4^o/_o de tous frais et débours pour son bénéfice, quel sera le prix de vente de la chemise ?

Réponses. — Impairs. 1. 35, 3 l. — 2. 1019,59 a. 941,16 a. — 3. G. 42412,5 l. 148 fr. 94. — 3. F. 8 fr. 03.

Pairs. — 1. 18,8 l. — 2. 864,5 a. 778,05 a. — 3. G. 42262,5 l. fr. 158,275. — 4. F. fr. 8,125.

2^{me} année.

1. Le 15 mars (1^{er} mars), un négociant a acheté 12 000 (15 000) kg. de marchandises, à 1 fr. 25 (1 fr. 80) le kg., payables dans 6 mois avec escompte du $\frac{3}{4}$ ($\frac{3}{5}$) % par mois. Il s'acquitte le 30 (15) mai. Les frais de transport ont été de fr. 110 (120) par tonne, et les droits d'entrée de 7 fr. 50 par 100 kg. Combien ce négociant doit-il vendre le kg. de cette marchandise pour faire un bénéfice du 20 (25) % sur toutes ses dépenses ?

2. Trois spéculateurs ont versé solidairement dans une affaire commerciale : le 1^{er} fr. 6800 (7200), le 2^{me} fr. 12 000 (16 000), le 3^{me} fr. 4500 (5600). Ils ont acheté en premier lieu 15 000 (16 000) kg. de marchandises à fr. 105 (115) les 100 kg., et les ont vendues à 1 fr. 50 (1 fr. 60) le kg. ; avec les $\frac{3}{5}$ ($\frac{3}{4}$) du solde du capital engagé, ils ont acheté des marchandises sur lesquelles ils ont fait un bénéfice du 20 (25) %, et enfin avec ce qui est resté de leur avoir social d'autres marchandises sur lesquelles ils ont fait une perte du 15 (20) %. Sur le bénéfice réalisé, ils ont d'abord prélevé fr. 2143 (3240) pour frais divers ; le solde constitue le bénéfice net qu'ils se répartissent proportionnellement à leurs mises. Combien chacun des associés reçoit-il, et combien % ?

3. G. Une place de jeux ayant 18 090,25 (25 122,25) m² de superficie, est un carré parfait. Cherchez : 1^o la longueur de la clôture qui l'entoure ; 2^o quelle partie de la surface totale occupent les chemins de 3,5 (4,5) m. de large qui font le tour de cette place à l'intérieur de la clôture, et la divisent en outre par le milieu en quatre carrés égaux ?

3. F. Une personne a acheté 224,5 (182,5) m. d'une étoffe qu'elle a payée en tout fr. 945 (875). Les frais de transport ont été de 0 fr. 15 par mètre, et les droits d'entrée de fr. 25 par 100 kg., le mètre de cette étoffe pesant 0,360 kg. (0,280 kg.). Elle l'a revendue 6 fr. 80 (6 fr. 40) le mètre. Combien % a-t-elle gagné ?

Réponses. — Impairs. — 1. 1 fr. 68. — 2. A. fr. 1476,74. B. fr. 2606,01 C. fr. 977,25. — 21,72 %. — 3. G. 538 m. Les 0,15. — 3. F. 52,8 %.

Pairs. — 1. 2 fr. 45. — 2. A. fr. 1347,50. B. fr. 2994,44 C. fr. 1048,06. — 18,72 %. — 3. G. 634 m. Les 0,16. — 3. F. 27,6 %.

(Communiqué par F. M.)

VARIÉTÉ

Solution du problème donné dans le n^o 22 de l'Educateur

Titres des couverts	950	835 g. ou après simplification	167
Titre à obtenir	835		
Titre du cuivre	0	115 g.	23
Pour obtenir le titre de 0,835, l'alliage doit se faire dans la proportion de 23 g.			

de cuivre (ajouté) pour 167 g. d'argent au titre de 0,950. Donc, autant de fois ces 23 g. seront contenus dans 623,5 g. (poids du cuivre ajouté) autant les couverts pèseront de fois 167 grammes.

$$\text{Poids des couverts : } = \frac{623,5 \times 167}{23} = 4592,5 \text{ g.}$$

$$\text{Poids de l'alliage : } 4592,5 \text{ g.} + 632,5 \text{ g.} = 5225 \text{ grammes.}$$

$$\text{Nombre de pièces : } 5225 : 5 = 1045.$$

$$\text{Somme obtenue : } 1 \text{ fr.} \times 1045 = 1045 \text{ fr.}$$

Réponse : Les couverts pesaient 4592,5 g. et l'on a obtenu une somme de 1045 fr. (Sam. MINGARD, instituteur, l'Abergement.)

Reçu d'excellentes solutions de Mlle Marie Genoud, Chardonney (Morges); MM. Emile Perret, Chaux-de-Fonds; Jules Margot, Corcelles (Payerne); J. Ducommun, Yverdon; Alf. Dutoit, Les Voëtes; L. Bouquet, Poliez-le-Grand; H. Maillard, Vevey; A. Corbaz, Gingins; A. Baud, Clarens (3 solutions différentes); D. Girod, Corgémont; J. Renaud, Lugnorre, et de la classe primaire supérieure de Lucens (M. A. Meylan, instituteur.)

Plusieurs correspondants font remarquer que ce problème n'est pas au-dessus de la portée de nos bons élèves primaires, mais que, placé au début des questions d'alliage, précédé et suivi de problèmes beaucoup plus simples, il est de nature à jouer quelque mauvais tour à tel ou tel maître qui le donnerait à ses élèves sans en avoir préalablement cherché la solution.

Arithmétique amusante

Un Arabe en mourant laisse à ses trois fils ses 17 chameaux à partager de telle sorte que le 1^{er} en ait la $\frac{1}{2}$, le 2^{me} le $\frac{1}{3}$ et le 3^{me} le $\frac{1}{9}$. Embarrassés pour satisfaire aux désirs de leur père, les héritiers se décident à consulter le cadi, dont la sagesse était proverbiale. Comment celui-ci a-t-il pu les sortir d'embarras?

Solution. — De la manière la plus simple du monde. Remarquant qu'on ne pouvait prendre ni la $\frac{1}{2}$, ni le $\frac{1}{3}$ ou le $\frac{1}{9}$ de 17 chameaux, il emprunte un de ces animaux à son voisin, portant ainsi le nombre à 18. Il donne ensuite au 1^{er} la $\frac{1}{2}$ de 18, soit 9 chameaux; au 2^e le $\frac{1}{3}$ de 18, soit 6 chameaux; au 3^{me} le $\frac{1}{9}$ de 18, soit 2 chameaux. Total : 17 chameaux.

Il ne lui reste plus alors qu'à rendre au voisin le chameau qu'il lui a emprunté.

Problème pour les maîtres

Trouver deux nombres dont la somme est 1000, sachant que leur plus grand commun diviseur est 40 et leur plus petit commun multiple 5040. M. à L.

Adresser les solutions, si possible par carte postale, au Rédacteur de la partie pratique.

VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Places au concours

INSTITUTEURS: Lutry, 1600 fr. plus indemnité de logement et de jardin. Le chauffage de la salle d'école est à la charge de la commune; 23 juin. **Mur**, 1600 fr. et autres avantages légaux; 23 juin. **Arzier-le-Muids**, (1re classe de Le Muids) 1600 fr. et autres avantages légaux plus 8 st. de bois et 150 fagots à charge de chauffer la salle d'école; 27 juin. **Château-d'Ex**, (1re école des Moulins) 1600 fr. et autres avantages légaux; 27 juin.

INSTITUTRICES: Vevey, (3 places) 1600 à 2020 fr. par an, suivant années de service dans le canton, pour toutes choses; 23 juin.

NOMINATIONS :

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci-après :

Instituteurs. — MM. Guignard, Adrien, à Ballens; Bassin, Benjamin, à Riauc-Graubon (Corcelles-le-Jorat); Schulé, Louis, à Lausanne; Viret, Louis, à Gonnex (Lausanne).

Institutrices. — Mlles Perdrix, Louise, à Champagne; Reymond, Lucie, au Muids p. Arzier; Marullaz, Jeanne, maitresse d'école enfantine et de couture, à Dèmoret.

Un congé est accordé pour les 23 et 24 juin aux membres du personnel enseignant primaire qui prendront part à l'assemblée générale de la Société pédagogique vaudoise à Montreux.

Service de l'Instruction.

COLLÈGE CLASSIQUE CANTONAL

Les examens du Collège classique cantonal commenceront :

Samedi 1er juillet, à 7 heures, pour la 1re et la 4me classe.

Vendredi 7 juillet, à 7 heures, pour les élèves qui désirent entrer dans les 5 premières classes.

Samedi 8 juillet, à 7 heures, pour les élèves qui désirent entrer dans la 6me classe. Age requis : 10 ans révolus au 31 décembre de l'année courante.

Inscription du 26 au 29 juin au soir.

Présenter : extrait de naissance, certificat de vaccination, certificat d'études antérieures.

Si le besoin s'en fait sentir, des cours de raccordement seront organisés pour les élèves qui commenceraient un peu tard les études classiques. Finance : 50 fr. maximum par trimestre.

Examens : **vendredi 7 juillet, à 7 h.**

H33140L

Ouverture de l'année scolaire 1911-1912 : **lundi 4 septembre, à 2 h.**

EPARGNE SCOLAIRE

La Caisse mutuelle pour l'Épargne, 62, rue du Stand, Genève, fournit gratuitement tous les renseignements pour organiser l'Épargne scolaire.

TRIENT

HOTEL-PENSION DES ALPES

remis à neuf. Séjour ravissant et tranquille, forêts de sapins à proximité de l'hôtel, promenades faciles et variées. Chambre noire. Cuisine soignée.

H 33053 L

Pierre Deléglise, propr.

Cours de perfectionnement pour l'enseignement de la gymnastique scolaire

Par ordre du Département militaire fédéral, la société suisse des maîtres de gymnastique organise les cours suivants.

I. **Hérisau.** Du 17 juillet au 5 août. Directeurs: MM. R. Spühler, maître de gymnastique à l'école normale de Küssnacht, et A. Frei, maître de gymnastique à l'école réelle supérieure de Bâle.

II. **Neuchâtel.** Du 17 juillet au 5 août. Directeurs: MM. E. Hartmann, maître de gymnastique, à Lausanne, et Eugène Richème, maître de gymnastique, à Neuchâtel.

III. **Lucerne.** Du 8 au 28 octobre. Directeurs: MM. Carl Fricker, maître de gymnastique à l'école normale d'Aarau, et H. Bandi, maître de gymnastique à l'école normale de Berne.

D'après le règlement pour les cours de gymnastique, promulgué le 16 mai dernier par le Département militaire fédéral, sont admis à participer sans autre aux cours ci-dessus, les maîtres et les maîtresses. Peuvent être admises en outre à y participer, d'autres personnes se préparant à l'enseignement de la gymnastique pour autant qu'elles établiront qu'elles possèdent la préparation et les aptitudes nécessaires. Le maximum des participants est de 32 par cours. Les participants doivent suivre le cours complet. Les inscriptions pour une durée plus courte ne sont pas prises en considération. Le programme d'enseignement est basé sur l'école fédérale de gymnastique.

Pour faciliter la participation à ces cours, le Département militaire fédéral accorde aux participants une subvention de 3 francs par jour; ils ont droit en outre à une indemnité de déplacement représentant le prix de leur billet de 3^{me} classe pour les parcours par chemin de fer et de 2^{me} classe pour les parcours par bateaux à vapeur. En outre, s'ils ne demeurent pas dans les localités où les cours se donnent, ou dans les environs, ils reçoivent une subvention de 2 fr. par nuit.

Les maîtres et maîtresses ainsi que les autres candidats qui pourront fournir la preuve qu'ils possèdent la préparation et les aptitudes nécessaires pour pouvoir suivre ces cours, sont priés de faire parvenir leur demande d'inscription pour chaque cours, à celui des directeurs désigné le premier. Les inscriptions doivent être faites jusqu'au 5 juillet pour les cours de Hérisau et de Neuchâtel et jusqu'au 25 septembre pour le cours de Lucerne.

Nous avons déjà prié les Départements cantonaux de l'instruction publique de subventionner également de leur côté les participants éventuels. Néanmoins, ceux-ci feront bien de leur présenter encore des demandes individuelles de subvention.

Sur demande, les directeurs des cours s'occuperont volontiers de procurer aux participants des chambres et pensions bon marché. Tous les autres renseignements seront donnés aux participants par les directeurs des cours.

Au nom de la Société suisse des maîtres de gymnastique,

Bâle et Zurich, mai 1911.

Le Secrétaire.

A. FREI.

Le Président,

SPÜHLER.

RESTAURANT ANTI-ALCOOLIQUE = LUCERNE „Wallhall“ =

THEATERSTRASSE 12

à 2 minutes de la gare et du débarcadère.

Chaudement recommandé au corps enseignant pour courses scolaires et de sociétés.

◆ DINERS à 1 fr., 1 fr. 20, 1 fr. 50 et 2 fr. ◆
◆ Lait, café, thé, chocolat, pâtisserie, etc. ◆

Locaux pour plus de 250 personnes. — Commande à l'avance pour écoles, désirée.

————— TÉLÉPHONE 896. —————

H 1459 Lz

E. FREHLICH, propr.

Cours normaux pour maîtres de gymnastique pour jeunes filles

Pour la formation de maîtres et de maitresses pour l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles, la Société suisse des maîtres de gymnastique organisera cette année, avec l'appui de la Confédération, 2 cours.

I. **Un cours de 15 jours pour le degré inférieur**, à Soleure, du 17 au 29 juillet. Directeurs: MM. J. Bosshart, à Zurich, et G. Niethammer, à Bâle.

II. **Un cours de 3 semaines, donné en langue française**, à La Chaux-de-Fonds, du 7 au 26 août. Directeurs: MM. G. Bubloz, à La Chaux-de-Fonds, et F. Gambazzi, à Lugano.

Le cours du degré inférieur fournira des exemples d'exercices du domaine de l'enseignement préparatoire ainsi que le « sujet ou la matière » de la gymnastique pour jeunes filles de 10 à 12 ans; le cours donné en français fournira en outre le sujet de l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles pour les 3 années suivantes.

Ils sont destinés en première ligne à des maîtres et à des maitresses de gymnastique; on pourra y admettre cependant d'autres personnes se préparant à l'enseignement de la gymnastique aux jeunes filles, pour autant qu'elles établiront qu'elles possèdent la préparation et les aptitudes nécessaires. Le nombre maximum des participants est de 30 pour le cours français et de 40 pour le cours allemand. Si le nombre des inscriptions dépasse ces chiffres, les premières inscriptions reçues seront d'abord prises en considération.

La participation aux cours est gratuite; en revanche le logement et la pension sont aux frais des participants. Les directeurs des cours s'efforceront de procurer aux participants qui le demanderont une pension bon marché.

La subvention de la Confédération nous permet d'accorder aux participants au cours de La Chaux-de-Fonds une subvention de 30 fr. et à ceux du cours de Soleure une subvention de 17 fr. Nous adressons en outre des demandes de subventions aux Autorités cantonales et communales de l'enseignement public.

Les maîtres et maitresses ainsi que les autres personnes désireuses de participer aux cours et qui remplissent les conditions indiquées plus haut sont priés de faire parvenir leur demande d'inscription à celui des directeurs de chaque cours désigné le premier. Ces demandes doivent être adressées jusqu'au 5 juillet pour le premier cours et jusqu'au 26 juillet pour le deuxième cours.

Au nom du Comité de la Société suisse des maîtres de gymnastique,

Zurich et Bâle, mai 1911.

Le Secrétaire,

A. FREI.

Le Président,

SPUHLER.

INSTITUTRICE

On demande pour l'**Abyssinie** dans une famille française une institutrice auprès de 3 fillettes de 8 à 13 ans. — Connaissance de la musique et d'un peu d'anglais exigée. H 1096 U

Conditions favorables. — Voyage payé.

Adresser offres à J. HEIMGARTNER-EVALET

BIENNE

IMPRESSIONS

pour Communes, Sociétés, etc., sont promptement exécutées et à des prix modérés aux

IMPRIMERIES RÉUNIES, (S. A.) LAUSANNE.

Spécialité d'Ouvrages d'Enseignement Musical

Méthodes, Solfèges et toute Musique Instrumentale et Vocale

Orchestre - Fanfare - Harmonie - Chorale

- Dessane, A. L.* Ecole primaire de Chant Choral-Manuel de l'Orphéoniste
1^{re} partie : Eléments et principes indispensables.
2^{me} partie Leçons et exercices progressifs à 2 et 4 voix. fr. 3.35
- Fétis, F. J.* Manuel des Compositeurs, Directeurs de musique, Chefs d'Orchestre et de musique militaire. fr. 8.—
- Rougnon, P.* Le rythme et la mesure, traité complet. fr. 6.—
- Demeny, G.* Physiologie des professions : L. Violoniste. fr. 3.50
- Maréchal, H. et Parès, G.* Monographie universelle de l'Orphéon, Sociétés Chorales, Harmonies, Fanfares. fr. 3.50
- Reuchsel, A.* L'Art du Chef d'Orphéon (le codex des Sociétés malades; le Vademecum des autres.) fr. 3.—
- Roques, L.* Principes théoriques et pratiques de la transposition. fr. 1.—
- Roger-Ducasse.* Ecole de la dictée, 400 exercices gradués à l'usage des écoles primaires. fr. 3.—
- Humbert, G.* Notes pour servir à l'étude de l'histoire de la musique. fr. 2.50
- Kling, H.* Théorie élémentaire et pratique de l'art du Chef d'Orchestre, du Directeur de musique d'harmonie, de fanfare et de Société Chorale. fr. 1.—
- Kælla, G. A.* Exercices de chant, adoptés au Conservatoire de musique. fr. 2.—
» Théorie de la musique, adoptée au Conservatoire de musique. fr. 1.—
- Pilet, W.* Théorie élémentaire de la musique et premiers principes de l'harmonie. fr. 1.—
- Lauber, L.* Cours complet de Solfège, pratique et gradué, en 2 cahiers fr. 1.—
» A. B. C. de la musique, contenant les notions élémentaires de l'enseignement musical, d'après les principes de la méthode Frœbel. fr. 1.50
- Masset, H.* Exercices de chant, méthodiquement gradués (3^{me} édition) fr. 2.50
- Dureau, Th.* Cours théorique et pratique d'Instrumentation et d'Orchestration, à l'usage des Sociétés de musique instr., Harmonies et fanfares.
1^{er} Vol. Instrumentation, fr. 8.— ; 2^{me} vol. Orchestration. Fanfares, fr. 7.—
- Soullier Ch.* Dictionnaire complet de musique. fr. 2.50
- Mayor, Ch.* — **A Prima Vista**, solfège choral pour voix d'hommes, avec exercices de lecture à vue, 1^{re} partie : comprenant 30 chœurs (sans paroles) dans les tonalités majeures jusqu'à 3 dièses et 3 bémols, avec modulations aux tons voisins (préparation aux concours). fr. 1.35
2^e partie : comprenant des chœurs plus développés, dans toutes les tonalités, avec modulations aux tons éloignés et emploi des mesures simples et composées. (En préparation.)
- Recueil de Chants à 2 et à 3 voix à l'usage des Ecoles et des Pensionnats par *W. Pilet*.
3^e édition augmentée, renfermant 39 chœurs a capella et 32 chœurs avec accompt. fr. 1.50

FÆTISCH Frères (S. A.) Editeurs

Lausanne — Vevey — Neuchâtel — Paris.

DIEU

HUMANITE

PATRIE

XLVII^{me} ANNÉE. — N° 25

LAUSANNE — 24 Juin 1911.



LIBERTÉ
PATRIE

L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·RELIGIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie
à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

JULIEN MAGNIN

Instituteur, Avenue d'Echallens, 30.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Professeur, Avenue de Morges, 24, Lausanne.
Editeur responsable.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : L. Quartier instituteur, Boudry

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires
aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE





Caoutchouc



Pardessus

Nous rappelons à MM. les
membres de la S. P. V. l'es-
compte spécial de

10%

sans aucune majoration, nos
prix modérés sont tous mar-
qués en chiffres connus.

MAISON MODÈLE, LAUSANNE

Maier & Chappuis, Rue du Pont.

Sports



Complets



Instituteurs désirant apprendre l'allemand trouvent enseignement et pension à des conditions très avantageuses à l'Institut **Steinkellner Heidelberg**, (Baden). **2 places libres au 1^{er} mai.** Réduction de prix pour les Instituteurs qui veulent donner quelques leçons de français. — Références : M. G. Chevalier, instituteur à Orbe (Vaud). H 6 1819 b.

Larousse en 7 volumes

à vendre à bon compte. La Gérance de « l'Educateur » renseignera.

On cherche une famille d'instituteur pour y **placer** une

Jeune fille

Z5936c

de 16 ans, où elle aurait l'occasion de se perfectionner dans la langue française pendant les vacances (16 juillet — 18 août).

Adresser les offres à Jules Nievergelt, instituteur, Zurich V, Hegibachstr. 26.

Occasion exceptionnelle

**OFFERTE AUX
MEMBRES DU CORPS ENSEIGNANT**



QUELQUES EXEMPLAIRES NEUFS

DU

**Dictionnaire Géographique
DE LA SUISSE**

Six volumes reliés. Prix usuel : fr. 260

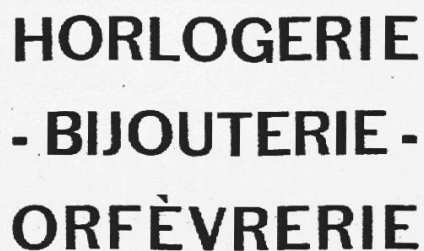
à net fr. 100 comptant

ou 12 mensualités de fr. 10



**Librairie PAYOT & Cie
LAUSANNE**





Montres garanties en tous genres et de tous prix : **argent** 12, 16, 25, 40 jusqu'à fr. 100; **or** pour dames de 38 à 250 fr.; pour messieurs de 110 à 300 fr. — **Bijouterie** or 18 karats, doublée et argent. — **Orfèvrerie de table**: en argent contrôlé: couvert depuis fr. 18,50, cuillères café, thé, dessert depuis fr. 40 la douzaine, etc. — **Orfèvrerie** en métal blanc argenté, 1^{er} titre garanti: couverts depuis fr. 5, cuillères café de fr. 18 la douzaine.

10 % de remise au corps enseignant

Envoi à choix.

2me Cours de vacances

DE LANGUE ALLEMANDE

(20 juillet ou 1er septembre) donné par **Mme Büchler, inst. sec.**, rue Monbijou 12. **Berne.**

Meill. réf. Programme sur demande.

(H5231Y)

TRIENI

◆ HOTEL-PENSION DES ALPES ◆

remis à neuf. Séjour ravissant et tranquille, forêts de sapins à proximité de l'hôtel, promenades faciles et variées. Chambre noire. Cuisine soignée.

H 33053 L

Pierre Deléglise, propr.

Afin d'introduire ma

MACHINE à LAVER LE LINGE

à Fr. 21. — à la fois dans tous les ménages, je me suis décidé de l'envoyer à l'essai, au prix avantageux ci-dessus. — **Bien à payer à l'avance ! Faculté de retour en cas de non convenance. Trois mois de crédit !** La machine se paie par l'usage au bout de peu de temps, grâce à l'économie sur le savon et n'attaque pas le linge. Facile à manier, elle produit davantage et est plus solide qu'une machine de 70 fr. Des milliers d'attestations à disposition ! Construite en bois et non en fer-blanc, cette machine est indestructible. Tout en facilitant énormément le travail, elle est très économique. Ecrire de suite à

PAUL - ALFRED GÖEBEL, BASEL

Lenzgasse 15 — Case postale Fil : 12

Des représentants sont demandés partout. Désigner dans les commandes la station de chemin de fer la plus proche. D. V. 93 g.

D. V. 93 g.